

Relevé de décisions du Conseil Communal

Mardi 11 juin 2019

19/34 Compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal de Lille – Exercice 2018 – Approbation

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est demandé au Conseil Communal d'approuver le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2018.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/35 Compte Administratif 2018

En application de la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982 relative notamment à l'organisation administrative des communes associées, le conseil communal est appelé à examiner les états d'exécution des dépenses de la commune au titre de l'année 2018.

Conformément à l'instruction M 14, ces états constatent les charges rattachées et les restes à réaliser de l'exercice 2018. Les documents relatifs à ces opérations seront annexés au compte administratif de la Ville de Lille.

Les opérations relatives à l'exercice 2018 sont les suivantes :

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|---------------------|-----------------------|
| ❖ Crédits ouverts : | 3 993 382,24 € |
| ❖ Mandatés émis : | 3 632 227,14 € |

Le disponible global (excédent 2018 reporté au BS 2019) est de **361 155,10 €**

II) SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|--|----------------|
| ❖ Crédits ouverts : | 4 470 379,36 € |
| ❖ Mandats émis sur crédits de paiement : | 3 533 497,51 € |

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/36 Commissions communales – Composition – Modification

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-22, VU les délibérations n°14/13 du 17 avril 2014 et 14/66 du 11 décembre 2014 instituant la composition des différentes commissions communales, VU la délibération n°17/71, VU la délibération n°18/33 arrêtant la nouvelle composition des commissions, VU la démission de Madame Caroline BOISARD-VANNIER au sein du Conseil Consultatif d'Hellemmes, le Conseil Communal a validé son remplacement au sein des commissions par Madame Caroline NOLLET.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/37 Versement d'une subvention de fonctionnement à l'association « INSERSOL » dans le cadre du dispositif d'emplois d'avenir

L'association Inersol est une association qui œuvre en faveur de l'insertion professionnelle, la remobilisation sociale et la réadaptation progressive au monde du travail de personnes en grande difficulté. Depuis 2014, la commune soutient l'association qui a créé une brigade verte et, depuis 2017, une brigade propreté. Afin de réaliser ces actions, l'association a sollicité la commune. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser le versement d'une subvention de 66.427 € à l'association Inersol, et d'autoriser Madame le Maire ou l'élu délégué à signer la convention d'objectifs entre la Ville et l'association.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE

19/38 Actualisation des tarifs relevant de la Direction Education - Jeunesse

Il est proposé au Conseil Communal de procéder à l'actualisation des tarifs relevant de la Direction Education, Jeunesse au 1er septembre 2019

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/39 Renouvellement des conventions d'objectifs et de financement CAF relatives aux ALSH et à l'Aide LEA de la Commune associée d'Hellemmes

Les conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH et à l'aide aux loisirs équitables accessibles (LEA) conclues entre la Ville de Lille et la CAF du Nord étant arrivées à échéance le 31 décembre 2018, il est demandé au Conseil Communal d'autoriser la signature des conventions d'objectifs et de financement relatives aux équipements ALSH de Lille et d'Hellemmes entre la CAF du Nord et la Ville, d'une durée de quatre ans, du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022, et la convention d'objectifs et de financement LEA pour Lille et Hellemmes, du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/40 Association Sportive Hellemmoise de Football – Versement d’une subvention exceptionnelle

Depuis plusieurs années, l’ASH Football est un club sportif en plein essor sur les plans quantitatif et qualitatif : l’équipe première remporte de nombreux matchs et ses bons résultats engendrent des dépenses supplémentaires. L’association a ainsi sollicité un soutien exceptionnel de 9.000 €. Il est demandé au Conseil Communal d’autoriser l’attribution de cette subvention exceptionnelle.

La délibération est adoptée à L’UNANIMITE

19/41 Associations Petite Enfance – Subventions – Solde 2019 – Premier acompte 2020 – Ville de Lille

Il est demandé au Conseil Communal d’autoriser le versement de subventions, au titre de l’année 2019, à diverses associations Petite Enfance pour le fonctionnement des établissements d’accueil et/ou des activités en direction des tout petits et de leurs familles.

La délibération est adoptée à L’UNANIMITE

19/42 Association du Huit Renversé – Versement d’une subvention exceptionnelle

Du 27 avril au 1er décembre 2019 se déroulera la 5ème édition de Lille3000, intitulée ELDORADO. Dans ce cadre, l’association Huit Renversé est porteuse d’un projet intitulé « Voyage, implante-moi dans la peau ». Cette œuvre créative se déclinera autour d’ateliers mais également d’une présentation scénique le 14 septembre 2019 sur le territoire d’Hellemmes. Il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir autoriser le versement d’une subvention exceptionnelle de 4.000 €.

La délibération est adoptée à L’UNANIMITE

19/43 Tarification festival des Popotes roulantes

Pour la quatrième année consécutive, la Commune associée d’Hellemmes souhaite organiser un « Festival des Popotes Roulantes » qui se déroulera le 7 septembre 2019 au Centre Gustave Engrand. L’entrée étant payante, il est demandé au Conseil Communal de bien vouloir fixer les montants des droits d’entrée à ce festival.

La délibération est adoptée à L’UNANIMITE

N°19/44 Prime Habitat – Octroi de primes municipales : rénovation de l’habitat, développement durable et ravalement de façades

La Ville de Lille et ses communes associées s’engagent auprès des propriétaires et notamment des plus modestes pour les aider à concrétiser leur projet d’amélioration de l’habitat, grâce à un accompagnement personnalisé et des aides financières ciblées, proposés dans le cadre des services

de la Maison de l'Habitat Durable. Il est demandé au Conseil Communal d'autoriser l'attribution des aides sollicitées par les Hellemmois pour un montant global de 20 647 €.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/45 L'épine Quartier Comestible

Une partie du quartier de l'Épine est inscrit en Politique de la Ville depuis 2015. Afin de changer les conditions de vie et renverser l'image négative du quartier, la reconstruction d'un nouveau groupe scolaire est en cours. Il contribuera à renforcer l'attractivité du secteur. En complément, au regard de la place importante qu'occupe déjà la nature dans ce secteur, le projet « l'Épine Quartier Comestible », porté par l'association les Saprophytes est né. Il donne lieu à une action qui se déroule sur plusieurs années. La Commune souhaite soutenir l'association, notamment par le biais du Contrat de Ville, mais également en accompagnant la structure pour que certains investissements soient réalisés et en sollicitant le soutien du Conseil Régional sur le volet investissement du Contrat de Ville. Le budget global du volet investissement de ce projet s'élève à 56.900 €. Le Conseil Régional est sollicité à hauteur de 50% du coût total des dépenses. Il est demandé au Conseil Communal d'apporter ce concours de la Ville à hauteur de 27.000 € sous la forme de prestations en nature et de fourniture de biens.

La délibération est adoptée à L'UNANIMITE

19/46 Projet d'Aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) Marque-Deûle – Avis de la Ville de Lille

La Commission Locale de l'Eau a consulté la Ville de Lille le 22 mars 2019 sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la Marque et de la Deûle. Il s'agit d'un outil de planification visant à fixer les règles et les dispositions pour une gestion durable des ressources en eau, la préservation des milieux aquatiques, la réduction des risques et la valorisation de la présence de l'eau sur le territoire. L'objet de la présente délibération est de formaliser l'avis de la Commune de Lille et des Communes associées, Hellemmes et Lomme, pour le territoire lillois.

La délibération est adoptée à LA MAJORITE